

Sophie PANTEL

Députée de la Lozère

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Serge Gaysot, Suppléant

Réf interne : AM/C/20250217/Carte scolaire2025

Madame Elisabeth BORNE,
Ministre d'État, ministre de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement supérieur et
de la Recherche,
Hôtel de Rochechouart,
110 rue de Grenelle,
75007, Paris

Paris, le 17 février 2025

Objet : Carte scolaire 2025

Madame la Ministre,

A la suite de mon appel, de l'entretien avec votre conseiller Monsieur Mournet et de mon courrier en date du 13 février 2025, je me permets de revenir vers vous au sujet de la carte scolaire 2025.

Vous savez le travail que mon groupe a mené pour que les 4000 postes d'enseignants ne soient pas supprimés. Sans sous-estimer les besoins dans des zones urbaines et défavorisées, ce n'est pas au rural d'en payer le prix.

La rectrice de l'académie de Montpellier a décidé que la Lozère devait rendre 3 postes.

Je ne conteste pas le bien fondé des 5 ouvertures de classes proposées plus un poste pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France dans le cadre du contrat signé avec les élus « territoire éducatif rural ouest Lozère », mais je constate que la carte scolaire propose

- L'ouverture d'un poste de professeur « gestion situations complexes »
- L'augmentation de 1,5 ETP pour augmenter la capacité de remplacement et notamment augmenter le temps de formation des enseignants

Soit 2,5 postes pris sur le quota des enseignants face à des élèves ! Autrement dit, les postes à rendre.

Je ne peux pas être en accord avec cette proposition et je vous demande de revenir sur ces créations pour mettre à 0 les postes à rendre.

Ensuite, sans moyens nouveaux, toute ouverture entraîne une fermeture.

Néanmoins j'attire votre attention sur plusieurs situations :

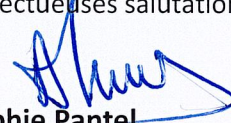
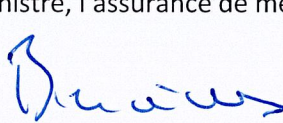
- Celle de Saint Flour de Mercoire où le risque est grand de perdre 3 professionnels de santé si cette fermeture était maintenue et de voir les enfants quitter l'enseignement public, la proposition d'inscrire les enfants à Rocles ne correspond pas aux trajets des parents et habitudes sur ce bassin de vie, cela ne fonctionne que sur du papier.
- l'école du Pont de Montvert sud Mont Lozère où un engagement avait été pris pour deux ans, le temps des constructions de logement.
- Saint Michel de Dèze s'engage dans un RPI, la rectrice a indiqué dans cette hypothèse ne pas supprimer le poste
- De plus, il faut tenir compte de l'isolement de certaine école, par exemple Barre des Cévennes ne peut pas constituer de RPI, son poste doit être maintenu.
- Il m'est indiqué que le maire de Prinsuéjols Malbouzon serait d'accord pour la fermeture de son école, il convient de vérifier cette donnée.
- Enfin, j'attire votre attention sur les autres écoles qui basculerait vers une classe unique comme Saint Amans, Sainte Colombe, décision qui à court terme pourrait mettre à mal le maillage territorial de ces écoles.

La situation de certaines familles fait apparaître des particularités identiques à celles des REP mais non reconnus dans le milieu rural. En Lozère le nombre d'élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire augmente chaque année mais la qualité de leur inclusion est inéquitable sur le territoire. Les Réseaux d'accompagnants PIAL ne résolvent rien car ils couvrent des espaces trop vastes. De plus il manque beaucoup de personnels AESH : nous n'avons que trois équipes RASED, ce sont 9 personnels qui couvrent pour 4 000 élèves. La médecine scolaire est quasi-inexistante et nous nous heurtons à l'absence de pénurie de personnels d'orthophoniste, de psychomotricien et pédopsychiatre. Supprimer des postes d'enseignants face aux élèves va accentuer ces difficultés.

L'élaboration d'une carte scolaire ne doit pas se faire à l'aune de critères uniquement quantitatif en termes d'effectifs, mais après une réflexion globale pluriannuelle pour tenir compte de nos spécificités des territoires de montagne.

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à la situation de mon département au regard de ces éclairages nouveaux.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de mes respectueuses salutations.



Sophie Pantel,
Députée de la Lozère